

# L'ESSENTIEL FORCE® 20 CS + KORIT® 420 FS UNE SOLUTION GLOBALE EN PROTECTION DES SEMENCES DE MAÏS

syngenta®

## Force® 20 CS

- **Composition :**  
200 g/l téfluthrine
- **Famille :**  
pyréthrinoïdes de synthèse
- **Formulation :**  
suspension de capsules (CS)
- **Culture autorisée :**  
maïs, incluant maïs porte-graines
- **Cible :** efficace contre taupins, scutigérelle, chrysomèle
- **Dose homologuée :** 0,05 l par unité de 50 000 grains

## MODE D'ACTION UNIQUE POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ

- Mode d'action par contact et tension de vapeur.
- Diffusion en phase gazeuse autour de la graine. Repousse et élimine les ravageurs au contact du halo de protection.



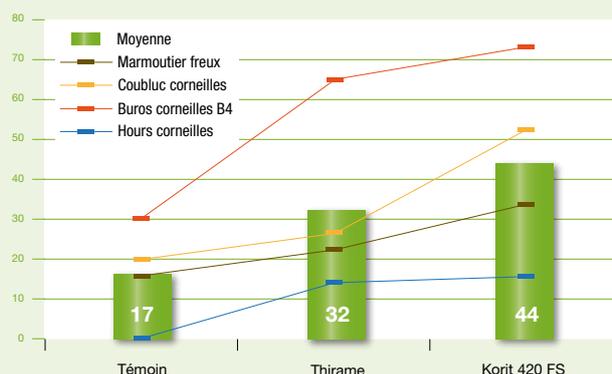
Effet de vapeur de la téfluthrine créant un halo de protection

## Korit® 420 FS

- **Composition :**  
420 g/l zirame
- **Famille :**  
dithiocarbamates
- **Culture autorisée :** maïs
- **Cible :** protection de semences répulsive des corbeaux
- **Dose homologuée :** 0,0875 l par unité de 50 000 grains

## SYNTHÈSE DE 4 ESSAIS ARVALIS (2011)

% de plantes restantes après des attaques de corvidés



Korit 420 FS : + 12 % de plantes en moyenne

## FORCE 20 CS + KORIT 420 FS : PROTECTION DU PEUPEMENT À LA LEVÉE

- Une solution large spectre contre taupins, chrysomèle et scutigérelle
- Une excellente sélectivité
- Une très bonne vigueur à la levée, grâce à son efficacité insecticide
- Une solution répulsive contre les corbeaux, pérenne et plus efficace que le standard du marché.

# CONSEILS PRATIQUES POUR UNE BONNE UTILISATION DES SEMENCES PROTÉGÉES FORCE 20 CS + KORIT 420 FS

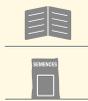
Respecter les Bonnes Pratiques de Semis  
(Ministère Agriculture juin 2011)



## Mes 5 règles d'or

### Je m'informe

- Je lis les étiquettes qui figurent sur les sacs de semences, en particulier les recommandations pour ma protection.



### J'entretiens mes machines

- Cabine propre, filtres à poussières renouvelés régulièrement.
- Défecteur positionné pour éviter l'entraînement des poussières dans ma direction et dans l'environnement.



### J'adapte mon équipement à mon activité

- Je porte un vêtement de travail pour toutes mes activités de semis, je le retire avant de rentrer à la maison.
- Je complète avec des EPI (Equipements de Protection Individuelle) adaptés : en priorité, gants, lunettes, masque anti-poussière.



### Je veille à l'hygiène de mes mains

- J'installe un rince-mains sur le semoir ou le tracteur pour rincer mes gants et me laver les mains.



### J'adapte mon comportement

- J'évite de téléphoner, manger, boire ou fumer.
- Je fais attention aux poussières, je veille en particulier à ma position par rapport au vent.
- Je ne manipule pas les semences à mains nues.



## Comment se protéger ?

- Eviter de charger le semoir sous un hangar confiné et se positionner dos au vent pour éviter l'exposition aux poussières.
- Porter les Equipements de Protection Individuelle (EPI) suivants :

Vêtement de travail et EPI	Au chargement du semoir	Pendant le semis	Au nettoyage du semoir
Gants en nitrile certifiés réutilisables (EN 374-3) ou à usage unique (EN374-2)	Réutilisables	A usage unique en cas d'intervention sur le semoir	Réutilisables
Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m <sup>2</sup> ou plus	OUI	OUI	OUI
EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail précitée	OUI	-	OUI ou combinaison de protection catégorie III type 5/6
Lunettes de protection ou écran facial certifié EN 166 (CE, sigle 3)	OUI	-	OUI
Protection respiratoire certifiée FFP3 (EN 149)	OUI	-	OUI

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.

RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.

N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Thirame : Toxicité aiguë (voie orale), catégorie 4 - Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4 - Irritation cutanée, catégorie 2 - Irritation oculaire, catégorie 2 - Sensibilisation cutanée, catégorie 1 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée, catégorie 2 - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. FORCE@ 20 CS - AMM N° 2040146 - Composition : 200 g/l téfluthrine \* - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P261 Eviter de respirer les poussières/les vapeurs. P284 Porter des gants de protection et des vêtements de protection : se reporter aux tableaux du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter aux tableaux du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. L'enrobage des semences doit s'effectuer exclusivement dans des infrastructures professionnelles de traitement des semences. Les meilleures techniques disponibles doivent être utilisées dans ces infrastructures en vue de prévenir la libération de nuages de poussières durant le stockage, le transport et l'application. Pendant la phase de SEMIS des semences traitées : porter un vêtement de travail pendant toutes les tâches, des gants en nitrile et un MASQUE ANTI-POUSSIÈRES FFP3 à l'ouverture des sacs, au remplissage et à la vidange du semoir. Se reporter à l'étiquetage au semis pour plus de détails. Respecter une période minimum de 120 jours avant d'implanter une nouvelle culture sur laquelle la téfluthrine n'est pas autorisée. Rincer l'équipement au moins deux fois. Utiliser un déflecteur de poussières à la sortie de la tuyère du semoir pour les semences de maïs enrobées. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées avec la préparation doivent être entièrement incorporées dans le sol ; s'assurer que les semences traitées sont également incorporées en bout de sillons. SPe6 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toutes semences traitées avec la préparation accidentellement répandue. SPe8 Dangereux pour les abeilles. Lors du semis : ne pas utiliser en présence d'abeilles. Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

© Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

KORIT@ 420 FS - AMM N° 2120041 - Composition : 420 g/l de zirame - Danger - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H330 - Mortel par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P260 Ne pas respirer les poussières. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection. P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter aux tableaux du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 Eliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux. Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Eviter la consommation de boissons alcoolisées car la substance active peut amplifier les effets de l'alcool. L'enrobage des semences doit s'effectuer exclusivement dans des infrastructures professionnelles de traitement des semences. Les meilleures techniques disponibles doivent être utilisées dans ces infrastructures en vue de prévenir la libération de nuages de poussières durant le stockage, le transport et l'application. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être entièrement incorporé dans le sol ; s'assurer que le produit est également incorporé en bout de sillons. SPe6 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.

© Marque déposée par Kwizda Holding GmbH.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) (\*nouveau catalogue des usages).

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez demander à ne pas recevoir nos offres et informations commerciales ou autres informations. Vous pouvez exercer vos droits soit en adressant un courrier électronique à partir de la rubrique « Nous contacter » du site [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) soit en envoyant un courrier à Syngenta France SAS, Département Marketing Client - 1, avenue des Prés CS 10537 78286 Guyancourt Cedex.

syngenta®

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**